

## PROCEDURE D'ORGANISATION DE LA SECURITE LORS DE VISITES

**Merci de retourner ce document dûment complété et signé 15 jours avant la visite, en annexant la liste des visiteurs (et en spécifiant les accompagnateurs).**

Les groupes doivent être sous la responsabilité d'un **accompagnateur** par groupe de :

⇒ Adultes : 1 pour 15.

⇒ Scolaires : 1 pour 10 (enfants accompagnés acceptés à partir de 9 ans (CE2)).

TYPE DE VISITE	<input type="checkbox"/> Particuliers	<input type="checkbox"/> Scolaires	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : .....
DATE :     /     /	HORAIRE :		Nombre personnes :
NOM DE L'ORGANISME :			
Coordonnées :	Responsable de groupe :	Signature du responsable de groupe :	

Les personnes à mobilité réduite (fauteuil roulants, béquilles) peuvent accéder à la salle de conférence mais ne peuvent pas visiter le site.



Le bus doit obligatoirement se garer à l'emplacement dédié, en prenant soin de se garer avec les portes de descente côté chemin piéton de manière à ce que les passagers ne descendent pas sur les voies de circulation



Les voitures doivent se garer sur le parking du centre de tri en marche arrière. Les passagers doivent ensuite suivre le chemin piéton.

Compte tenu des risques inhérents à un site industriel, vous vous engagez à respecter les consignes de sécurité suivantes :



Interdiction de porter des chaussures ouvertes  
ou à talons



Interdiction de fumer



Ne toucher à aucun  
appareil même arrêté

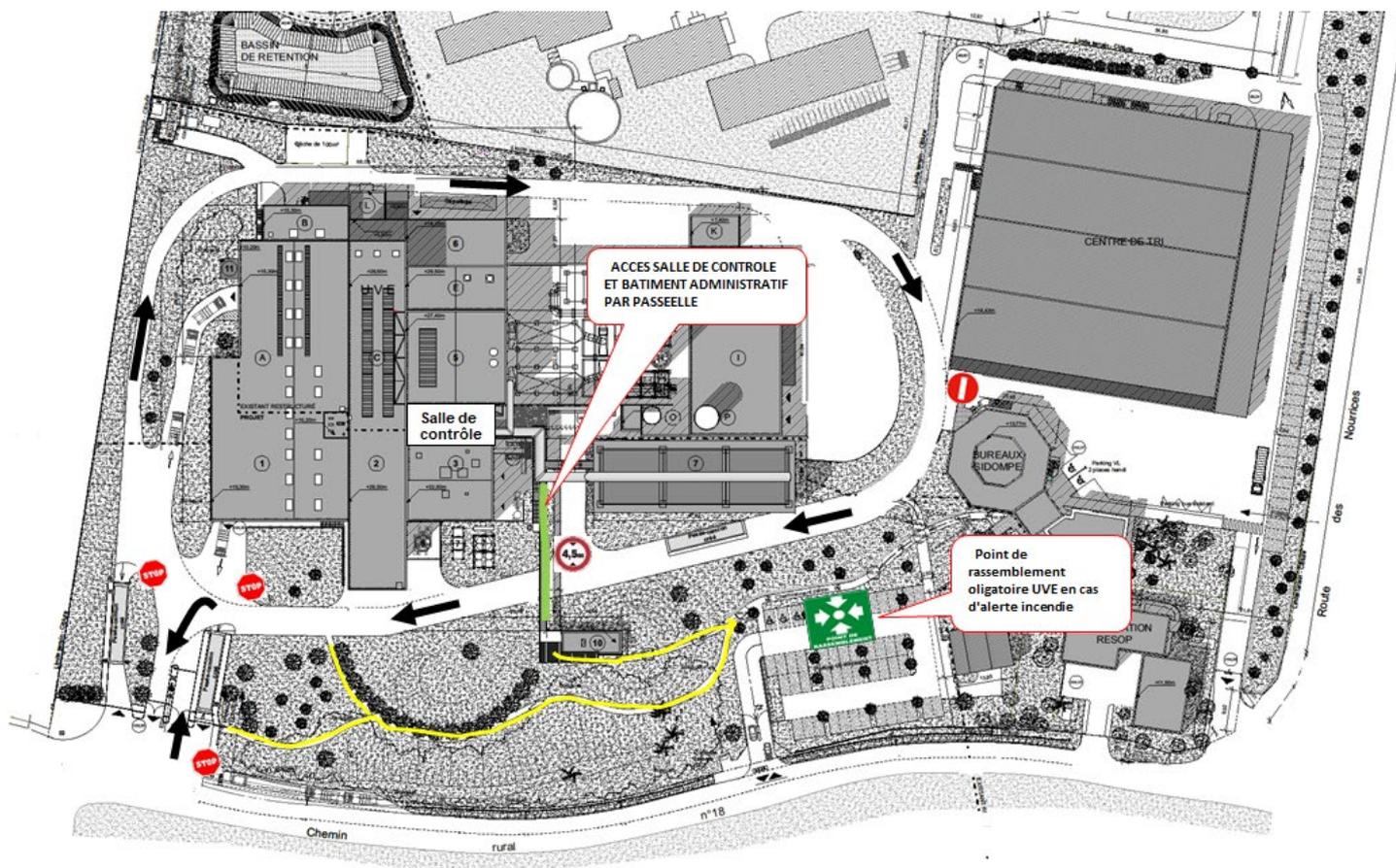


- Circuler uniquement dans le parcours prévu à cet effet
- Ne pas s'éloigner du groupe et interdiction de quitter la visite sans prévenir le guide
- Suivre les instructions données par le guide
- Le port des Equipements de Protection Individuels distribués par le guide est obligatoire

**IMPORTANT :** Les personnes porteuses d'un stimulateur cardiaque doivent se faire connaître auprès des responsables de la visite.

**En cas d'alarme incendie :**

- Évacuez la zone dangereuse, en suivant le guide
- Allez au point de rassemblement sur le parking



Nous nous donnons le droit de modifier le circuit de visite et de reporter la visite à une date ultérieure en cas de force majeure.

Nous ne pouvons être tenu responsable :

- Des pertes ou vols d'objets ou de véhicules appartenant aux visiteurs,
- Des dommages subis par les objets ou véhicules appartenant aux visiteurs,

En cas de manquement aux règles de sécurité, **nous nous réservons le droit d'arrêter immédiatement la visite.**

Après chaque visite, veuillez à bien vous laver les mains par mesure d'hygiène.